



2018 - 2019



Léa



« Nous habitons une des treize communes de Terre de Provence Agglomération et nous allons au collège à Châteaurenard, Orgon, Rognonas ou Saint Andiol.

Notre transport est organisé par Terre de Provence Agglomération »

Martin



Pour bénéficier des transports scolaires de l'Agglo, je dois :

- Etre élève de maternelle, primaire, collège, lycée (général et professionnel)
- Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat d'association avec l'état
- Etre domicilié sur une des treize communes de Terre de Provence Agglomération
- Effectuer au moins un aller-retour domicile /établissement scolaire par jour pour les demi-pensionnaires ou par semaine pour les internes
- Habiter à plus de 3 km de mon établissement scolaire (renseignements auprès des communes pour l'application de cette règle)



Où et Quand m'inscrire ?

- A partir du **9 juillet 2018**, je m'inscris sur internet :

www.transports-scolaires.ampmetropole.fr

pour toute nouvelle inscription ou renouvellement d'inscription, si je réalise un trajet direct EN CAR SANS CORRESPONDANCE sur le réseau CARTREIZE.

- Si je n'ai pas d'accès internet ou pour toute autre situation (trajet avec correspondance...), je m'inscris en mairie de ma commune : le formulaire est à renvoyer ou déposer complété et accompagné des pièces justificatives obligatoires (photo, pièce d'identité de l'élève, justificatif de domicile).
- Frais de dossier :

	Montant à payer
Tarif unique	10 €



Je m'informe

- **À la mairie** de ma commune

- **Par internet**

www.terredeprovence-agglo.com

www.lepilote.com

(pour les horaires et numéro de lignes)

- **Par mail** en laissant mes coordonnées téléphoniques

transports-scolaires@terredeprovence-agglo.com

- **Par téléphone**

Numéro Indigo **0 800 710 588** (gratuit)

ATTENTION !

Pensez à vous inscrire avant le **31 juillet** pour recevoir votre carte avant la rentrée !